

Session *Juste avant l'été* - mars à juin 2026

DATES IMPORTANTES

Période d'inscription :

13 au 17 février 2026

Des frais de **20\$** par inscription s'ajoutent au tarif régulier pour toute inscription reçue **après la période d'inscription**. Ces frais sont non remboursables.

Début de la session :

Semaine du 9 mars 2026

Fin de la session :

Entre le 25 mai et le 14 juin 2026

Congés en 2026 :

5 avril

15 mai

17 mai

Nombre de séances : 12

TARIFS

415\$ taxes incluses

- payable dès réception de la facture -



Options de paiement par versements :

	À la réception de la facture	Paiement le 10 mars 2026	Total
Interac*	270\$	150\$	420\$
Carte de crédit**	275\$	150\$	425\$

* des frais de 5\$ s'appliquent pour les virements Interac

** des frais de 10\$ s'appliquent pour les paiements par carte de crédit

NOTES

Afin de confirmer votre inscription, vous devez effectuer un paiement dès la réception de la facture électronique.

Vous n'aurez pas accès à la piscine si vous n'effectuez pas de paiement.

les plaisirs DE L'EAU!

POLITIQUE D'ANNULATION

Annulation par le participant

Un **billet médical**, signé par un médecin, devra nous être acheminé afin de procéder à une annulation en cours de session.

Le remboursement se fait au prorata des cours déjà suivis le jour de la demande de remboursement et ce, même si le nageur n'a pas participé à ses séances de cours ou d'activités. La date de réception sera considérée comme étant la date officielle de la demande.

Des frais de 40\$ seront retenus lors de la demande de remboursement.

Il faut prévoir un délai raisonnable pour le remboursement.

Annulation par les Plaisirs de l'Eau!

Suite à une annulation de cours par Les Plaisirs de l'Eau!, **sans reprise proposée**, il y a remboursement intégral de la séance annulée dans un délai raisonnable.

FRAIS DE GESTION

Frais de 40\$ pour chèque sans provision et pour toute modification à votre facturation.

Des frais de 40\$ seront retenus dans le cas d'une annulation moins de 7 jours avant la première séance.

Aucun remboursement ne sera possible pour une annulation moins de 48 heures avant la première séance.